



## **PROJET PEDAGOGIQUE :**

(Dernière modification février 2016)

Organisateur : Association « Les Môm'édières »

Directeur : BRUNETEAU Julien

L'accueil de loisirs, en s'appuyant sur des valeurs éducatives telles que le respect, l'égalité des droits et des devoirs, la solidarité, la liberté ou la démocratie cherche à :

### **Faire des enfants d'aujourd'hui, les citoyens de demain.**

Lieu de socialisation, d'échange et de partage, l'accueil de loisirs permet l'apprentissage du vivre ensemble, l'apprentissage de savoir et de savoir-être et l'épanouissement de chacun.

L'enfant doit s'y sentir entourer, écouter et doit trouver sa place autant parmi le groupe qu'auprès des adultes qui gravitent autour de lui. A ce titre, ces derniers sont les garants d'une bonne intégration et du respect de chacun par tous.

L'accueil de loisirs, comme son nom l'indique, doit aussi laisser une place aux loisirs. Elle est d'ailleurs primordiale car l'enfant est avant tout en vacances, ses vacances. Les adultes se doivent donc de respecter les besoins et les envies des enfants.

C'est l'occasion de développer la curiosité, de susciter la créativité, de découvrir de nouvelles activités, d'étendre le champs des possibles sans oublier de jouer dans un rythme adapté à tous.

Il incombe donc à l'équipe pédagogique de mettre en place une démarche de travail pour que l'accueil de loisirs soit un espace d'accomplissement et d'épanouissement des enfants.

Pour se faire, l'équipe pédagogique doit s'appuyer sur des outils de travail, au premier rang desquels se trouve le projet pédagogique.

Le projet pédagogique précise:

- Les objectifs visés par l'équipe d'animation ;
- Le cadre environnemental dans lequel va évoluer l'enfant ;
- Les bases du travail de l'équipe d'animation ;
- Les bases pour une vie collective réussie ;
- Le mode de fonctionnement d'une journée type.

Il est complété, à chaque vacances ou chaque période, par un projet d'animation qui définit concrètement les actions mises en place pour faire vivre le projet pédagogique.

### **I : Objectifs pédagogiques :**

Il doivent répondre aux objectifs éducatifs de l'association, il est donc nécessaire de les rappeler :

- **Favoriser le développement harmonieux** de la personne, qu'il soit physiologique, psychomoteur, affectif, intellectuel, cognitif, psychologique.

- **Favoriser l'accession** de la personne à **son autonomie**, par la capacité de déterminer ses actes et comportements face aux contraintes de son environnement.
- **Contribuer à la formation du citoyen**, à l'apprentissage de la responsabilité, la pratique de la solidarité et de la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.
- **Développer l'intégration des jeunes** atteints de troubles de la santé et/ou physique.

➤ **Permettre l'apprentissage de valeurs communes :**

L'accueil de loisirs se doit de transmettre des valeurs aux enfants qui le fréquente. Ces valeurs sont transmises lors de discussion, de jeux mais aussi au sein du quotidien de la vie du centre. Ces valeurs sont le respect, l'écoute, l'entraide, le partage et d'autres, nécessaire à la construction d'une future vie d'Homme et de citoyen.

➤ **Favoriser la participation des enfants en donnant la possibilité à chacun d'être un acteur du centre de loisirs par ses paroles et ses gestes :**

L'enfant est à même de prendre certaine décisions et d'expliquer pourquoi, il a envie de ..., nous chercherons donc à lui donner ce pouvoir en l'amenant à prendre la parole et en aménageant des espaces de discussions afin que le groupe débattenne sur la façon de vivre leur centre.

C'est la démarche de participation qui est peu connue des enfants. Dans le milieu scolaire, elle n'est quasi jamais utilisée. Cela consiste à construire les différents temps de la vie du centre en incluant les enfants dans les prises de décision tel que le choix des activités, la création du planning.

Attention, bien qu'il sera demandé aux enfants d'aider dans les tâches (mettre, débarrasser la table, ranger le matériel après une activité...), ceci, n'est pas de la participation !

➤ **Favoriser l'autonomie des enfants et la prise d'initiative dans leurs loisirs :**

Au même titre que l'objectif précédent, l'équipe d'animation devra prendre soin dans l'aménagement des locaux et du matériels (sportifs, manuels...) à ce qu'il puisse permettre aux enfants de faire seul et de leur propre initiative.

L'autonomie, c'est aussi pour l'enfant savoir ce qu'il peut, ou ne pas faire ; c'est également connaître les différents espaces de l'accueil et son environnement proche ; c'est encore, savoir ce que l'on est ou va faire au cours de la journée en lui donnant des repères temporels : c'est donc permettre à l'enfant d'être Lui.

➤ **Favoriser la découverte de l'environnement proche des enfants :**

Profiter des espaces naturels et/ou aménagés proche du centre, est le propre de l'équipe d'animation.

Le but est à la fois de connaître les possibilités données par le territoire mais aussi de sortir de l'accueil à proprement parler.

Pour les enfants, comme vu ci-dessus, c'est leur donner de l'autonomie mais c'est aussi, leur faire découvrir les espaces propices à la découverte, à l'amusement, à l'exploration... tout en leur donnant les bases de sécurité et de respect (des lieux et de l'environnement) nécessaire à l'utilisation de tels lieux.

➤ **Permettre et favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap :**

L'accueil des enfants porteurs de handicap nécessite une attention particulière. L'équipe d'animation se doit de faciliter son intégration dans le groupe, de lui permettre de faire les mêmes activités que le reste du groupe en adaptant ses interventions en fonction du handicap.

Afin d'aider l'équipe d'animation à accueillir l'enfant, le directeur prendra contact en amont avec sa famille afin de cerner les capacités, les possibilités et les faiblesses de l'enfant.

Dans le même temps, le directeur prendra contact avec l'association AMIS 19, qui s'occupe de faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap, afin qu'il puisse apporter leur expertise.

➤ **Permettre aux enfants de découvrir un panel d'activités diverses et variées :**

L'équipe d'animation se doit de proposer aux enfants des activités dans de multiples domaines et d'innover en matières d'activités.

Pour cela, elle devra s'appuyer sur ses savoirs et savoirs faire mais devra aussi faire preuve d'imagination, savoir se mettre en situation de recherche et faire évoluer ses pratiques tout au long de l'année.

➤ **Susciter, chez l'enfant, l'envie de connaître et le devoir de respecter la nature et son environnement :**

Le territoire de vie des enfants est riche de rivières et d'étangs, de bois et de forêts, de prés et de vallons, à conserver et protéger. L'équipe se doit de profiter de ces espaces pour que les enfants apprennent à les aimer et à les respecter. D'autant plus qu'ils offrent un panel d'activités et de jeux divers et varié (cache-cache, baignade, dessins, activités manuelles et artistiques, cabane, sports de pleine nature...).

➤ **Permettre aux parents de participer à la vie du centre :**

Le directeur se doit de communiquer avec les parents. Tout d'abord, en leur présentant le projet pédagogique de l'accueil, ensuite, en prenant le temps de les recevoir pendant le départ et l'arrivée des enfants mais aussi en entretien privé et enfin, de les inviter dans la vie du centre.

## **II : Le public :**

### **➤ *Sur les périodes de vacances,***

Les enfants accueillis sur le centre ont entre 3 et 12 ans.

C'est un public rural qui vient de différentes communes :

- Communauté de communes des Monédières
- Bar
- Beaumont
- Corrèze
- Eyrein
- Gimel les cascades
- Les Angles sur Corrèze
- Orliac de Bar
- Saint-Priest-De-Gimel
- Saint Martial de Gimel
- Vitrac sur Montane

Le centre accueille une quinzaine d'enfants en moyenne. Il pourra y avoir une répartition par tranches d'âges (3-6 ans et 6-12 ans) si le nombre d'enfants accueilli le permet. Toute fois, l'équipe veillera au bien être de chacun et prendra en compte la diversité du public (rythme, capacité physique, intellectuelle...). Quoi qu'il en soit, des activités communes aux deux groupes seront mise en place.

Bien que ce soit deux tranches qui n'ont pas les mêmes besoins, les animateurs doivent pouvoir adapter leur action pour que chaque tranche d'âges y trouve son compte.

Autre point à prendre en compte, est le fait que les enfants ne se connaissent pas forcément car issu d'écoles différentes. Les animateurs devront faire en sorte à la bonne intégration de tous.

### **➤ *Durant les mercredis,***

Les enfants viennent principalement de l'école de Corrèze, mais cet accueil, reste ouvert aux enfants des communes du territoire d'action de l'association.

Les enfants sont ici, accueillis, à la sortie des classes à 11h30 et l'accueil est ouvert jusqu'à 18h30. Les repas sont pris au collège et préparés par le personnel du conseil départemental.

### **III : L'accueil :**

#### **➤ *Sur les périodes de vacances,***

L'accueil peut se situer en différents lieux :

- La garderie/école de Saint Augustin ;
- La garderie de Corrèze ;
- La salle polyvalente de Eyrein.

Ses différents locaux sont enregistrés auprès des service de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Ils ont également été visités par les services de la Protection Maternelle Infantile afin de permettre l'accueil des 3-6 ans.

Le lieu d'accueil est choisi et diffusé aux parents pour chaque vacances.

#### **➤ *Durant les mercredis,***

L'accueil a lieu dans les locaux de la garderie de Corrèze. Elle sert de dortoir pour les petits faisant la sieste.

Les grands bénéficient durant le temps de sieste, de l'ABC de l'école, de la cour et du préau. Des activités peuvent avoir lieu au gymnase lorsque l'UNSS ne l'occupe pas.

### **IV : L'équipe d'animation (rôle et attitudes) :**

Il faut rappeler, tout d'abord, que **l'équipe d'animation est garante de la sécurité physique, morale et affective** des enfants.

Pour se faire, l'équipe d'animation sera attentive à chaque enfant. Elle sera à l'écoute de chacun sachant que la communication orale n'est pas la seule à devoir être appréciée : elle devra donc observer également les attitudes et comportements des enfants qui souvent révèle beaucoup de choses sur ce dernier.

Une charte de vie en communauté sera mise en place par l'équipe d'animation en collaboration avec le groupe. Ceci pour permette que chacun connaisse et établisse les règles qui feront que la bonne vie du groupe soit assurée. C'est un moyen de responsabiliser les jeunes et de leur apprendre les usages de la démocratie. Il est important de spécifier les « sanctions » qu'encourent les jeunes en ne la respectant pas. En effet, une loi sans sanction n'a aucun sens juridique. La charte pourra être signé par les enfants et l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation porte et applique le projet pédagogique qui est son outil de travail au quotidien.

Elle anime la vie du groupe et fait en sorte que celui-ci vive bien. Pour se faire, elle sera amenée régulièrement à organiser un dialogue de type forum où chacun pourra s'exprimer et où les décisions concernant le groupe seront prises démocratiquement. Ceci afin d'éviter les conflits et de satisfaire une large majorité.

Dans son rôle auprès des enfants, elle est force de proposition : organise et anime des temps à destination du public et reste à l'écoute des besoins et des envies de celui-ci. Dans ce dernier cas, elle accompagne les enfants à les réaliser dans la mesure des moyens (humain, matériel, financier...) dont elle dispose.

L'équipe, par souci de crédibilité et de légitimité vis-à-vis de son public, doit rester soudée, doit être complémentaire et viser les mêmes objectifs qui seront énoncés plus loin. La communication est le meilleur atout de l'équipe pour atteindre une parfaite harmonie.

L'équipe doit également s'évaluer afin d'analyser son ou ses actions, de soulever les problèmes rencontrés et d'anticiper ses futures actions.

L'équipe se compose d'un directeur, d'un ou d'une directrice adjointe, d'animateurs/trices et de prestataires.

#### Rôle du directeur :

Il est le garant principal de la sécurité et de l'application de la réglementation sur le centre. Il assure la bonne marche du centre tant d'un point de vue pédagogique, qu'administratif (gestion du budget d'activité, registre d'infirmerie, affichages obligatoires...). Il est l'interlocuteur auprès de l'organisateur, des partenaires et des parents. Il coordonne l'équipe par le biais de réunions pédagogiques.

**Il est aussi et surtout un animateur qui participe à la vie du centre.**

#### Rôle des animateurs :

En premier lieu, ils sont responsables de la sécurité affective et morale des enfants. Ils répondent aux besoins des enfants. Ils sont à la fois sources de propositions et à l'écoute des envies des enfants et par conséquent les accompagnent dans leurs choix. Il participe aux réunions d'équipe.

### **V : L'action pédagogique :**

L'action pédagogique comprend l'ensemble des temps de l'accueil de loisirs. Elle est généralement assurée par l'équipe pédagogique mais peut être confiée à des personnes tiers lorsque cela est nécessaire. En effet, certaines activités demandent à être encadrées par du personnel ayant les compétences, les savoir-faire ou bien les diplômes nécessaires à leur mise en œuvre. Dans ce cas, l'action pédagogique sera dispensée par des intervenants extérieurs sous la surveillance de l'équipe.

Dans tous les cas, l'action pédagogique doit servir les projets éducatif et pédagogique en répondant au mieux à leurs objectifs.

Nous pouvons distinguer trois temps distincts :

➤ L'accueil du matin et du soir :

Ce sont deux temps importants de la journée de l'enfant et de sa famille. L'équipe d'animation doit prendre le temps de discuter avec les parents et les enfants (par exemple, prendre des nouvelles de la nuit de l'enfant, le matin ou faire le point sur la journée de l'enfant, le soir (attention, à ne pas traiter que des situations négatives).

➤ L'activité :

Souvent appelée activité, elle est plus large que cela car tous les temps de la journée sont à considérer comme activité, en effet l'enfant profite de tous les temps de la journée : les temps de repas par exemple sont à prendre avec autant de considération que le grands jeux sur le stade ou que la pâte à sel...

Les activités peuvent prendre des formes bien différentes et peut aller de l'activité manuelle, aux grands jeux, en passant par la visite pédagogique et bien d'autres choses encore. Elle peut s'inscrire dans un projet d'activités où chacune d'entre elles forme une étape vers les objectifs fixés. Elle peut également être isolée.

Dans tous les cas, l'activité est à penser et à préparer (aménagement, organisation sociale, matériels nécessaire, lieux...) afin qu'elle soit la plus réussie possible tant en terme de divertissement ou/et d'apports pédagogiques qu'en matière de réglementation et de sécurité. Elle sera, par la suite, évaluée. Elle peut faire l'objet d'une fiche d'activité ; c'est un outil efficace pour ne rien oublier et laisser une trace pour les prochaines vacances.

➤ La vie quotidienne :

Ce sont tous les temps qui se répètent au fil des jours et qui permettent la construction de l'enfant vers toujours plus d'autonomie.

Il est utile d'instaurer des codes (se laver les mains avant de passer à table ou après être aller au toilettes, s'inscrire sur le plannings des tâches, se préparer à aller à la sieste, participer à la mise en place ou au rangement des salles...). L'équipe a pour rôle, ici, de faire grandir l'enfant. Elle devra l'aider à comprendre et à assimiler la vie en collectivité, l'accompagner dans les petits gestes de la vie de tous les jours, repérer les progrès de chacun pour le laisser prendre son envol.

Ces temps semblent parfois anodin mais nous sommes ici, au cœur de l'animation et l'apprentissage notamment de l'autonomie.

**Nous sommes, ici, dans le schéma pédagogique du "faire avec" en passant par "le faire ensemble" pour permettre au final à l'enfant de "FAIRE SEUL"...**



## VI : Journée type :

### ➤ *Sur les périodes de vacances,*

07h30-09h00 : Accueil des enfants et de leurs parents. L'équipe d'animation prend en charge les enfants autour « d'activité spontanée ». Afin de faciliter celle-ci, des pôles à utilisation en autonomie (coloriage, lecture, jeux de société...) doivent être mise en place à destination des enfants. L'animateur incite l'enfant à prendre part à ces pôles.

09h00-09h30 : Forum. Il permet d'organiser la journée, de répondre aux envies et besoins des enfants et de gérer les conflits éventuels.

09h30-11h30 : C'est le temps de l'activité du matin à proprement dites.

11h30-12h00 : Mise en place du temps repas. Certains aident à mettre la table.

12h15-13h15 : Repas : c'est un temps d'activité à part entière qui doit être calme et conviviale, c'est l'occasion de découvrir de nouveau goût et saveur. Par conséquent, il sera demandé aux enfants de goûter les plats apportés sur la table.

13h15-14h00 : Temps calme : c'est un temps de décompression. Les enfants, après le repas peuvent aux choix :

- Faire la sieste ;
- Lire ;
- Participer à des activités tranquilles tel que dessin, jeux de société...

14h00-16h30 : C'est le temps de l'activité de l'après-midi qui peut être diverses et variées.

16h30-17h00 : C'est la pause goûter, histoire de se ressourcer. Il peut également permettre de discuter avec les enfants sur la journée écoulée.

17h00-18h30 : C'est l'accueil du soir où l'équipe d'animation rend compte de la journée de l'enfant aux parents, il faut par conséquent être avenant et disponible tout en ayant en tête, qu'il reste des enfants à notre charge.

N.B : C'est une journée-type mais qui peut être amenés à être modifiés selon les projets de l'accueil (ex : départ à la journée, journée à thèmes...).

Nous pouvons préciser, ici, que chaque jeudi (sauf cas exceptionnel), une sortie est programmée.

➤ *Durant les mercredis,*

11h30-12h00 : Accueil des enfants et activités d'attente avant le repas.

12h00-12h45 : Repas : c'est un temps d'activité à part entière qui doit être calme et conviviale, c'est l'occasion de découvrir de nouveau goût et saveur. Par conséquent, il sera demandé aux enfants de goûter les plats apportés sur la table.

12h45-13h30 : Temps calme : c'est un temps de décompression. Les enfants, après le repas peuvent aux choix :

- Lire ;
- Participer à des activités tranquilles tel que dessin, jeux de société...

13h30-16h00 :

Pour les petits, c'est le temps de la sieste. Des activités calmes sont proposés aux enfants au fur et à mesure de leur réveil.

Pour les grands, c'est le temps de l'activité de l'après-midi qui peut être diverses et variées.

16h00-16h30 : C'est la pause goûter, histoire de se ressourcer. Il peut également permettre de discuter avec les enfants sur la journée écoulée.

16h30-18h30 : C'est l'accueil du soir où l'équipe d'animation rend compte de la journée de l'enfant aux parents, il faut par conséquent être avenant et disponible tout en ayant en tête, qu'il reste des enfants à notre charge.

## **VI : Evaluations :**

Tout d'abord, je choisis volontairement de mettre évaluations au pluriel.

En effet, il est nécessaire de réaliser plusieurs évaluations durant la période du centre de loisirs, tout comme il y aura certainement plusieurs choses à évaluer suivant d'où l'on part, où l'on va et par quelles étapes nous sommes nous passés.

Ainsi, pour être complète, l'évaluation doit avoir lieu tout au long du séjour.

Comment évaluer ?

Là aussi, suivant ce que l'on cherche à évaluer, nous pouvons être amenés à utiliser différents outils tel que la grille, l'observation, la discussion ou autre qui seront à penser au cours des réunions pédagogiques mais aussi lors des temps de paroles institués avec les enfants car ils participent aussi à l'évaluation, d'autant plus qu'ils sont au cœur du système. Il est important de prendre en compte l'avis des enfants. Pour se faire, l'équipe devra mettre en place des outils d'évaluation utilisables par les enfants eux-mêmes.

Un ensemble d'outils d'évaluation sera donc mis en place par l'équipe d'animation afin de pouvoir apprécier si les objectifs pédagogiques ont été atteints pleinement ou partiellement et de pouvoir prévoir les nouveaux axes de travail à mettre en place. Il s'agira de définir des critères d'évaluations et de les appliquer à l'objectif choisi pour en faire l'analyse.

L'évaluation a pour but, notamment, de pouvoir donner une suite au travail effectués auprès des jeunes, en terme de perspective, et de pouvoir améliorer les pratiques de l'équipe. Elle permet également de rendre compte auprès de nos partenaires.

Attention, l'évaluation n'a pas vocation à juger mais bien à permettre à chacun d'évoluer dans ses pratiques, son approche du public...